



Que se passe-t-il à Feigères?

Edito

Souvent, je le croisais en distribuant le bulletin mensuel. Dans son potager, il s'arrêtait de jardiner, en voiture, il coupait le moteur pour mieux nous entendre. Une des dernière fois, c'était pour la choucroute paroissiale. Il ne pourra pas venir cette année, mais a pris un billet bien naturellement.

On dit que les villages ont une âme, que quelque chose circule au sein de la communauté, impalpable et dense, insaisissable, quelque chose qui rassemble, lie les uns aux autres et constitue le lien social.

Lors de notre arrivée à Feigères, nous avons été accueillis comme nouveaux habitants par lui et beaucoup d'autres. Nous avons été intégrés sans façon dans la communauté.

Ceux qui, comme lui, tissent ce lien sont discrets, ils sont jeunes ou moins jeunes, toujours disponibles et ouverts. Il suffit de les croiser et de leur parler, de tout et de rien, mais jamais à la légère, toujours avec la réflexion, la profondeur. On se sent bien en leur présence, quand ils sont à nos côtés, même s'ils ne parlent pas.

Ils sont des catalyseurs. Leur seule présence provoque une réaction, ils sont les créateurs de lien social. Ils sont l'âme de notre village. Ils sont là, parmi nous, nous les remarquons à peine ou souvent même pas mais ce sont eux qui par leur seule présence, souvent discrète, permettent la transmission de la fraternité. On ne s'en aperçoit souvent que lorsqu'ils ne sont plus parmi nous et qu'ils nous manquent. Et quand ils partent, c'est un peu de notre âme qui nous quitte.

Ils sont avec nous, à la mairie, la paroisse, dans nos associations. On les croise au village, lors de réunions, à Feigères en fête. Parfois ils sont moins visibles ou malades. Même invisibles, on sait qu'ils sont là, avec nous et cela nous fait du bien.

Et ils seront toujours là, simplement hors de notre vue, mais non de nos pensées.

François nous a quitté comme beaucoup d'autres avant lui. Il est parti comme il a vécu. Discret et sans faire de bruit. Un autre est là qui va combler ce vide qu'il laisse. Et un jour ce sera notre tour, si nous savons être généreux.

Et tu nous laisses une chanson à fredonner. Aujourd'hui, comme toi, j'aime Brasens.

Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage.

Philippe Fleith

Mars 2012

N° 03

Mairie de FEIGERES

152, chemin
des Poses du Bois
BP 30612
74166 Feigères
Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Fax : 04 50 49 13 10

Mail :
mairie@feigeres74.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi
8h15 à 12 h

Mardi
17h à 19h

Mercredi
10h à 12h

Vendredi
15h à 17h

La Boulangerie «*la Médiévale*» vous accueille **du mardi au samedi** de 6h30 à 13h et de 16h à 20h, le dimanche de 6h30 à 13h. Elle vous propose aussi de l'épicerie, des produits du terroir, des surgelés, des conserves. *Pour tous renseignements, contacter le 04 50 83 01 71*

Conseil municipal - séance du 8 mars 2012

Tirage au sort des Invités du Conseil

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à la séance : Christian Dupraz et Pascal Robin.

Loyers pour les locaux à l'étage de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les loyers des locaux situés à l'étage de la Mairie sont indexés sur l'indice INSEE du coût de la construction. L'augmentation étant prévue à compter d'avril 2012, le Conseil approuve les augmentations de loyers, qui passent de 362 € à 391.40 € pour le docteur Vian et de 435 € à 470.33 € pour JB Courtiol.

Convention financière avec les riverains place de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de l'église ont été effectués en majorité sur le domaine public de la commune, mais qu'une partie a été réalisée sur le domaine privé des riverains, afin d'obtenir un traitement harmonieux de la place.

La commune avait négocié avec chacun des riverains afin que le coût soit réparti à 50 % entre la commune et les riverains, sur la base des estimations du coût des travaux effectuées par le maître d'œuvre. Les travaux étant terminés, le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les conventions relatives au financement des travaux Place de l'église avec les propriétaires riverains.

Choix d'un opérateur pour l'aménagement des parcelles Vuagnat

La Mairie a racheté il y a plusieurs mois les parcelles AI 261 (2 330 m², Chef-lieu) et ZP 186 (4 232 m², Malchamp), appartenant auparavant à Monsieur Vuagnat Jean. Une Commission a été créée pour trouver un opérateur. Elle a donc rédigé un cahier des charges, qui a été envoyé à plusieurs opérateurs publics et privés. Seuls trois ont déposé une offre : SA Mont Blanc, Haute-Savoie Habitat et SCIC Habitat Rhône-Alpes.

Après comparaison des offres, discussions avec les opérateurs et visite de patrimoine, la Commission propose de retenir l'offre de la SCIC Habitat pour l'aménagement des parcelles AI 261 (Chef-lieu) et ZP 186 (Malchamp). Le Conseil valide à l'unanimité ce choix.

Motion concernant la disparition du Citic

La dissolution du CITIC a été décidée par le Conseil général.

Le CITIC s'occupait de l'informatique à l'école et à la mairie (adresses de messagerie, nom de domaine, hébergement de notre site Internet).

A l'école, le CITIC gérait la sauvegarde du travail en ligne des enfants (serveur Pingoo) et hébergeait le site de l'école. Ce dernier a déjà migré vers un nouvel hébergeur. Il existe une alternative au serveur Pingoo, mais le coût est très élevé. De plus, il y a quelques mois, les écoles ont été sollicitées pour passer à la version 4 de ce logiciel (ce qu'a fait Feigères), ce qui a coûté relativement cher. Dorénavant, ces coûts devront être pris en charge par les mairies.

Azimutec, notre prestataire, travaille pour nous proposer une solution alternative.

Circulation place de l'église

Suite aux travaux de la place de l'église, un nouveau sens de circulation doit être établi.

La Commission Voirie propose de conserver le double sens de circulation jusqu'à l'entrée Simsolo.

Pour accéder à la place de l'église, il faudra rentrer par le chemin de la Scierie, longer l'église côté Guillermet / Remize, puis prendre l'autre côté (Brun / Queloz), et enfin derrière l'église, ou vers le Chemin Champ de la Cure.

Seule exception à ce sens de circulation : le corbillard pourra passer où il veut.

Convention avec Genevois Biblio

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que c'est la ville d'Annemasse qui assure la maîtrise d'ouvrage du portail documentaire des bibliothèques du territoire du Genevois Haut-Savoyard (Genevois Biblio) suite à la dissolution du SIMBAL. La convention initiale signée pour une durée d'un an est arrivée à échéance. Il convient, après mise à jour de cette convention pour une durée de trois années, de la signer à nouveau, ce qu'autorise le Conseil à l'unanimité.

Recrutement aux services techniques

Deux des agents des services techniques

(dont un à temps partiel) vont quitter la commune d'ici le mois de juin. Il faut donc recruter un nouvel agent à temps plein.

Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

Déclarations préalables

- ▶ Sylvain Vidal, abri de jardin, Chez Jolliet,
- ▶ Dominique Dunand, piscine, Chef-lieu,
- ▶ Christiane Costes, velux, Chef-lieu,
- ▶ Brianne Bonnefoy, transformation d'un garage en habitation, l'Agnellu,
- ▶ François Martelli, terrasse dans le prolongement de l'existant et ouvertures, l'Agnellu,
- ▶ Gilles Ruegsegger, pose de panneaux photovoltaïques, Chef-lieu.

Permis de construire

- ▶ Gérald Mégevand, garage, au Chef-lieu.

Compte-rendu des Commissions

Voie

Les candélabres à l'Agnellu ont été posés. La réduction d'intensité la nuit ne fonctionne pas encore. Il faut vérifier si l'horloge astronomique et le réducteur d'intensité ont bien été installés, pour diminuer l'intensité la nuit dans un premier temps, avant de couper de minuit à 5h.

Bâtiments

Les travaux de l'atelier avancent lentement mais ils respectent pour l'instant le planning prévisionnel.

Associations

Plusieurs associations de jeunes souhaitent organiser une Fête des Jeunes le 15 septembre prochain.

Au programme: ateliers de musique, de graffitis, de slam, tournoi sportif, pétanque, roller, ateliers de prévention contre les addictions (drogue, alcool, etc.), débat sur les habitations légères de loisirs dans le secteur, puis petite restauration et musique pour le soir.

Avis et Réglementation

Elections des mois d'Avril, Mai et Juin 2012

Le vote par procuration

L'électeur qui souhaite se faire représenter par un tiers doit se rendre dans une gendarmerie, un commissariat, un tribunal de Grande Instance ou au Consulat de France pour les français résidants à l'étranger, afin de désigner la personne qui votera par procuration à sa place, le jour du scrutin. Ce tiers doit **obligatoirement être électeur dans la même commune que le demandeur**. Aucun document ne sera remis au mandataire. La procuration sera envoyée directement à la mairie.

Attention, pensez à faire votre procuration suffisamment à l'avance afin que la mairie la reçoive à temps.

Elections présidentielles

Les élections se dérouleront en mairie les dimanches 22 avril et 6 mai dans la salle consulaire. Le bureau de vote sera ouvert, sauf avis contraire du Préfet, de 8h à 18h.

Attention, pour les élections présidentielles la participation est toujours importante, n'attendez pas la dernière minute pour venir accomplir votre devoir électoral ! Merci pour votre compréhension.

La carte électorale

Le service élections vous rappelle que vous venez ou allez recevoir une nouvelle carte électorale de couleur bleue. Elle remplace celle éditée en 2007 et aujourd'hui caduque.

Avec 1 000 inscrits sur la liste électorale, il n'est plus possible de rechercher le nom de l'électeur et plus encore de l'électrice inscrite sous son nom de jeune fille. Votre carte d'électeur comporte votre numéro d'inscription sur la liste électorale; c'est ce qui nous permet d'être rapide dans la recherche de l'électeur pour le faire émarger. Vu la participation pour les élections présidentielles, nous pourrions difficilement accepter qu'une électrice ou qu'un électeur se présente sans sa carte électorale. D'avance merci pour celles et ceux qui seront dans la file pour voter, et de la coopération de tous.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à appeler le service élections, de la mairie au 04 50 49 24 60

Etat Civil

Décès

- François Lamouille, le 14 février 2012.

Nos sincères condoléances à la famille et à ses proches.

Information de la Préfecture

L'arrêté préfectoral n° 2012031-0004 nous informe des travaux de géodésie et de nivellement effectués par l'Institut national de l'information géographique et forestière et autorisant les personnes mandatées à pénétrer dans les propriétés privées ou publiques.

Inscriptions scolaires jeudi 26 avril à 18h30 à l'Ecole maternelle

Cette rencontre concerne tous les parents ayant des enfants qui feront leur première rentrée scolaire à l'Ecole Edouard Vuagnat en septembre 2012.

Recensement militaire ou citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant la date d'anniversaire. Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Celle-ci est notamment nécessaire pour se présenter aux examens, concours publics et permis de conduire. **Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.**

Affichage

L'affichage officiel des dépôts de demande d'urbanisme, des décisions et arrêtés du maire se situe désormais à l'entrée Est de la mairie.

Communication de la Brigade de Gendarmerie

Les atteintes aux biens sont courants. Il est recommandé de bien fermer sa maison lors de chaque absence même de courte durée (fermer les volets, mettre en place des verrous trois points aux portes d'entrée, voir pour l'installation d'une alarme). Des patrouilles sont régulièrement engagées sur la commune. Huit communes sont du ressort de la Brigade de Saint-Julien qui doit patrouiller et travailler avec des effectifs qui restent constants depuis 5 ans.

Informations générales et associatives

Familles Rurales

Soirée Country : samedi 5 mai dès 20h30

Initiation et danse ... réservez votre soirée !

Entrée : 10 € par personne, 18 € pour les couples

Petite restauration

Renseignements au 04 50 04 56 66

La Ruche-Eté 2012

Familles Rurales a trouvé son nouveau responsable et directeur pour la Ruche de cet été, en la personne de Luis Gomes.

Dans le prochain bulletin figureront les dates d'inscription.

"Panique avant l'heure" à Feigères!

La troupe des Fousgères accueillera à Feigères, le samedi 12 mai « Le Petit Théâtre du Salève » qui présentera la pièce **"Panique avant l'heure"** de François Morellon.

Info Auberge communale

Julien Houillon et Stéphane Rencurel, les nouveaux gérants de l'Auberge, vous informent de la réouverture très prochaine de leur établissement (mi-avril au plus tard). Ils vous proposeront notamment un menu ouvrier à 13 € 50 le midi, des pizzas sur place et à emporter, une carte variée avec des produits locaux de saison, des soirées à thèmes, etc. A très bientôt !

Initiation au tennis pour les enfants

Une initiation au tennis sera à nouveau proposée cette année aux **enfants de Feigères de 6 à 12 ans** grâce à l'engagement de trois membres du comité. Nous les remercions chaleureusement. Les séances auront lieu tous les **jeudis de 17h à 18h pour les plus jeunes et de 18h à 19h pour les plus âgés. Elles débuteront le jeudi 26 avril 2012 et se termineront le jeudi 28 juin 2012**, représentant un maximum de 10 sessions. Pas d'initiation les jours fériés, ni par mauvais temps. La 1^{ère} séance est ouverte à tous les enfants qui désirent essayer. Le club prête le matériel aux enfants.

Les inscriptions auront lieu le jeudi 26 avril 2012 entre 16h30 et 18h30 au chalet près des terrains de tennis (**paiement par chèque uniquement svp - 30 € l'initiation**).

NETTOYAGE de FEIGERES - Samedi 28 avril 2012

Cette année nous vous proposons de venir **découvrir le chemin de la Côte Mulet**. Cet ancien chemin servait à nos anciens pour relier au plus court, Saint-Julien à Feigères. Depuis la construction de l'autoroute blanche et l'essor de l'automobile, ce chemin piéton et supposément à mulets a été délaissé.

Aujourd'hui, pour le plaisir de la promenade, de la course à pied et du vélo tout terrain, nous vous proposons de venir le réhabiliter. Il deviendra une alternative sécurisée à la départementale pour rapprocher rapidement Saint-Julien et Feigères sans engins à moteur.

À présent, ce chemin nécessite à la fois :

- ▶ un nettoyage des divers dépôts d'ordures sauvages,
- ▶ un débroussaillage.

La commune de Feigères et l'Association de la protection de l'environnement de Feigères vous invitent donc à participer à ce moment convivial et de découverte et vous donne

Rendez-vous sur le parking de la mairie à 9h le samedi 28 avril

La journée se déroulera ainsi :

- ▶ 9h nettoyage du chemin, 11h30 retour devant la salle Jean-Paul Porte, 12h tri et pesée des déchets extraits,
- ▶ 12h30 casse croûte à la salle offert par la mairie, un dessert maison est le bienvenu,
- ▶ 17h fin de journée.

Pensez à apporter vos outils

sécateurs, scies, rotofil, lunettes de protection, gants, cirés en cas de pluie, bonnes chaussures.

Pour faciliter l'organisation veuillez remplir et renvoyer ce coupon en mairie

- ▶ Je serais accompagné de adulte (s) et de enfant (s)
- ▶ Présence le matin : nettoyage : / N
- ▶ Présence au casse croûte du midi : / N
- ▶ Présence l'après-midi : / N
- ▶ J'apporterai : Rotofil : / N

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Jean-Baptiste Courtiol par mail à l'adresse suivante : jbcourtiol@sfr.fr